

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-149

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA  
RESTAURATION COLLECTIVE ATTRIBUÉE À LA SOCIÉTÉ ELIOR (ELRES) :  
EXERCICE 2020**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

Séance du 24 novembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 24 novembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

**PROCURATIONS :**

CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, HUGUES BONNET à RICHARD STRAMBIO, BERNARD BONNABEL à STÉPHAN CÉRET JACQUET, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE à DANIELLE ADOUX COPIN, JEAN-PIERRE SOUZA à GRÉGORY LOEW, RICHARD TYLINSKI à CHRISTIAN MAMECIER, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

**ABSENTS :**

CAMILLE DIQUELOU

**Secrétaire de Séance :**

GRÉGORY LOEW

Publié le : - 1 DEC. 2021

## RAPPORTEUR : BRIGITTE DUBOUIS

Par délibération n° 2019-111 en date du 11 juillet 2019, le Conseil Municipal a confié la délégation de service public portant sur la restauration collective à la société ELIOR (ELRES), pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Ce contrat a été passé en groupement avec le CCAS.

Les tarifs ont été négociés contractuellement sur trois grilles représentant trois tranches quantitatives de repas à servir :

- Tranche n°1 : de 300 000 à 340 000 repas
- Tranche n°2 : de 340 000 à 380 000 repas
- Tranche n°3 : de 380 000 à 420 000 repas

Le deuxième exercice courant de janvier à décembre 2020 a été basé rétroactivement sur les tarifs de la « Tranche n°1 », conformément à la délibération n° 2021-026 en date du 11 février 2021 portant sur l'impact de la crise COVID-19 sur la compensation de l'exercice 2020 du contrat de concession.

Pour rappel, les tarifs de la « Tranche 2 », tranche intermédiaire, sont basés sur une répartition prévisionnelle annuelle pour un exercice complet à 312 200 repas pour la Commune et 47 800 repas pour le CCAS.

En application de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 5 novembre 2021 afin d'examiner le bilan d'activités de l'exercice 2020, joint en annexe et établi par la société ELIOR (ELRES). Un avis favorable à l'unanimité a été rendu.

À noter que ce bilan d'activités doit également être porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Les principaux éléments à retenir de ce document sont les suivants :

### ➤ Au niveau de la fréquentation :

Sur l'ensemble de l'exercice, 229 513 repas ont été servis pour les prestations « Commune ». Ils se répartissent comme suit :

- 190 159 pour les écoles ;
- 21 608 pour les accueils de loisirs ;
- 17 746 pour les repas servis en petite enfance.

Ont été également servis 12 060 baguettes « goûters périscolaire », 12 743 goûters Accueils de Loisirs et 14 807 goûters Petite Enfance.

À titre informatif, le nombre de repas servis Commune et CCAS est de 280 090 repas.

### ➤ Au niveau économique et financier :

La crise COVID-19 a également eu une incidence sur le taux de révision annuelle des tarifs (+2 %).

Les tarifs applicables du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 décembre 2021 sont :

- pour les scolaires : 7,20 € / repas (contre 6,76 € sur le premier exercice) ;
- pour les accueils de loisirs : 5,38 € / repas (contre 5,08 € sur le premier exercice) ;
- pour la petite enfance : 4,55 € / repas (contre 4,26 € sur le premier exercice).

Pour information, le prix moyen payé par les usagers de la restauration scolaire sur cette période s'élève à 3,40 € (3,49 € en 2019).

Un compte d'exploitation synthétique retrace la part importante des charges liées au coût de production 62,26 % dont « achat des matières premières » (33,22%) « frais de personnel cuisine » (23,06%). Le coût de fonctionnement du service est de 44,53 % réparti entre les frais de personnel de service (19,65 %), les frais de livraison, les frais d'encaissement, les frais généraux, l'amortissement, le renouvellement de matériel et les frais de siège.

La redevance prévue à l'article 29 du Livre 1 du contrat de DSP s'est élevé à 112 200,48 € pour cet exercice et se décompose en 3 parties :

- une partie fixe annuelle pour mise à disposition des biens de 10 000 €,
- une partie fixe annuelle sur les repas fabriqués pour des tiers de 50 000 €,
- une part variable égale à 5 % du chiffre d'affaires réalisé auprès des tiers qui s'élevait à 1 044 009,67 € soit 52 200,48 € versés à la commune.

➤ Au niveau de la qualité de la prestation :

La société ELIOR (ELRES) a développé des actions visant à favoriser :

- une politique alimentaire axée sur la sécurité : autocontrôles microbiologiques sur les plats (98 % satisfaisant) et surfaces (100 % satisfaisant) et actions correctives, application de la HACCP (*système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments*);
- l'équilibre alimentaire dans le respect des textes réglementaires et à l'écoute des usagers.

Il n'est pas possible de faire un retour qualitatif sur cet exercice quant à l'engagement contractuel sur l'alimentation durable du fait des perturbations dues à la crise.

Néanmoins, une analyse qualité courant de septembre 2020 à juillet 2021 permet de constater qu'en termes de produits labellisés nous sommes dans le respect approximatif du seuil « 2<sup>ème</sup> année » car 65,73 % d'aliments servis sont valorisés en alimentation durable (l'engagement étant de 66,7 %).

Des concepts et des programmes d'animation en direction des usagers sont régulièrement proposés (menus thématiques, repas calendaires, animations dans le cadre du plan national de santé et diverses actions au titre du développement durable, etc.).

➤ Au niveau technique :

Diverses opérations d'entretien préventif et interventions curatives sur les matériels de la cuisine centrale et des satellites : contrats d'entretien pour un montant de 30 971 € HT.

S'agissant d'une nouvelle délégation de service aucun besoin de renouvellement n'a été recensé durant cette période.

Un travail de concertation et de recensement des besoins a été établi pour mettre en phase le plan d'investissement et les besoins liés au nouveau contrat.

Le prestataire a reporté à l'été 2021 les travaux d'agrandissement de la cuisine comme prévu au contrat.

Il y a eu un jour de formation dispensé au personnel communal sur cette période.

Un exemplaire de ce bilan d'activité sera transmis à la Sous-Préfecture de Draguignan, à la disposition des usagers en Mairie, au sein de la Direction Générale des Services, dans les quinze jours suivant la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- prend acte du bilan d'activité de l'exercice 2020, joint en annexe, établi par la société ELIOR (ELRES) au titre de la délégation de service public de la restauration collective.

Fait à Draguignan, le 24/11/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération  
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur